

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017

Bureau

Président : M. Cédric VINCENT
Vice-président e : Mme Bénédicte MARMY
Secrétaire : Mme Olga VILLARRUBIA
Membres : M. Christian FLURY, M. Muharrem TEMEL

Sont présents :

M. Thierry AESCHBACHER, M. Thierno BARRY, Mme Jeanne BENCKER, M. Thierry BRUNIER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, Mme Martine DEGLI AGOSTI, Mme Monica DE VECCHI, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Sandrine GILLIERON, Mme Virginie GLASSEY, M. Christian HAAS, M. Yannick HANIFI, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Steeve RAY, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, M. Jean-Daniel REYMOND, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Muharrem TEMEL, M. Martial VAN DER LINDEN, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

Excusés :

Mme Vally CARTER, M. Thierry DEROBERT, M. Christian FLURY, M. Damien SIDLER, Mme Olga VILLARRUBIA

Assistent à la séance : M. Stéphane LORENZINI, Maire
M. Damien BONFANTI,
M. Frédéric RENEVEY, Conseillers administratifs
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2017
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) Quartier de la Chapelle – 2^{ème} étape – Chemin Le-Sapay – Aménagement d'une route d'accès avec trottoirs et création d'un éco-point – Crédit d'investissement (Fr. 1'330'000.--) (100-17.05) **p. 752** **Entrée en matière**
 - b) Quartier de Surville – Réseaux d'assainissement publics et collectifs-privés d'intérêt local – Crédit d'étude (Fr. 215'000.--) (101-17.05) **p. 753** **Entrée en matière**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

- c) Création d'une place de jeux au square Clair-Matin – Crédit d'étude et crédit de construction (Fr. 340'000.--) (104-17.05) **p. 753** **Entrée en matière**
- d) Achat de la parcelle 217 de Lancy, 62, avenue du Petit-Lancy / 35, avenue du Plateau (Fr. 1'568'100) (105-17.05) **p. 754** **Entrée en matière**
- e) Octroi d'une subvention d'investissement à l'association Espace de vie enfantine Clair-Matin pour son agrandissement et divers travaux (106-17.05) **p. 755** **Entrée en matière**
- 7) Commission des finances et du logement –
Séances des 10 avril et 8 mai 2017 –
Rapporteurs : Mme Olga VILLARRUBIA et M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Examen et approbation des comptes 2016 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (098-17.04) **p. 756** **Arrêté**
- b) Examen et approbation des comptes 2016 de l'Association des EMS de Lancy **p. 757** **Vote**
- c) Examen et approbation des comptes 2016 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (096-17.04) **p. 758** **Arrêté**
- d) Examen et approbation du rapport d'activité 2016 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (097-17.04) **p. 759** **Arrêté**
- e) Comptes 2016 – Audition de la fiduciaire Berney Associés **p. 759** **Information**
- f) Examen des comptes 2016 (102-17.05) **p. 760** **Arrêté**
- g) Crédits supplémentaires 2016 (103-17.05) **p. 767** **Arrêté**
- h) Divers
- 8) Commission des travaux et constructions - Séance du 1^{ER} mai 2017 -
Rapporteur : M. Thierry FRANCIOLI
Commission des finances et du logement – Séance du 8 mai 2017 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Locaux parascolaires de l'école En Sauvy – Installation de pavillons provisoires – Crédit de construction (Fr. 410'000.--) (095-17.04) **p. 768** **Arrêté**
- b) Divers
- 9) Commission sociale - Séance du 11 avril 2017 -
Rapporteur : Mme Martine DEGLI AGOSTI**
- a) Présentation de l'association Stop suicide **p. 771** **Information**
- b) Visite et présentation de Contact Emploi-Jeunes **p. 772** **Information**
- c) Point de situation sur la gestion et le plan financier du tea-room de l'Espace Palettes **p. 772** **Information**
- d) Divers
- 10) Commission de l'aménagement du territoire –
Séance du 3 mai 2017 Rapporteur : M. Christian HAAS**
- a) Révision du Plan directeur cantonal 2030 – Présentation des modifications touchant la commune de Lancy **p. 773** **Information**
- b) Léman Express – Dénomination des espaces publics (quartiers Pont-Rouge et Bachet) **p. 775** **Information**
- c) Présentation de la « Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée : 100 mesures pour pacifier Genève (H1 21 LMCE) » - Impact pour la commune de Lancy **p. 776** **Information**
- d) Divers

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017**11) Commission sociale - Séance du 4 mai 2017 -****Rapporteur : Mme Céline ROSSELET**

- a) Présentation du Village du soir
- b) Divers

p. 777 Information**12) Propositions individuelles et questions****p. 778****13) Election du Bureau du Conseil municipal****p. 778****14) Message du Président sortant****p. 779****15) Questions du public****Annexe**

* * * * *

M. VINCENT : bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux. Je salue notre Maire, M. LORENZINI, nos Conseillers administratifs, MM. RENEVEY et BONFANTI. Je salue encore notre Secrétaire générale, Mme DE GARRINI, et notre secrétaire, Mme CRISAFULLI.

Je salue finalement le public, les employés de la commune et les médias.

Aujourd'hui, seront en retard, M. AESCHBACHER et M. CLEMENCE. J'excuse l'absence ce soir de Mme CARTER, M. SIDLER, Mme VILLARRUBIA, M. FLURY et M. DEROBERT.

Concernant M. FLURY, son absence est due au décès de sa maman survenu mardi. Je souhaitais lui exprimer, en notre nom à tous, nos meilleures pensées, notre profonde sympathie. Pour mémoire, sa maman a donné beaucoup de son temps aux samaritains depuis qu'ils étaient arrivés à Lancy en 1964, cela fait déjà un certain nombre d'années.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. RENEVEY : le Conseil administratif souhaiterait ajouter au point 6) une nouvelle entrée en matière en lettre e), que vous avez trouvée sur vos tables dont j'expliquerai tout à l'heure les tenants et aboutissants concernant l'EVE Clair-Matin.

M. MATHIEU : Mme VILLARRUBIA étant excusée, c'est moi qui lirai son rapport au point 7). De plus, je vous propose de traiter le point 7a) Comptes 2016-Audition de la fiduciaire Berney Associés après les points b) c) d) e), lesquels seront rapportés par M. AESCHBACHER.

M. VINCENT : nous traiterons donc le point 7a) en point 7e). Si M. AESCHBACHER n'est pas arrivé à ce moment, ce sera M. HANIFI qui lira son rapport. De même pour le point 8), s'il n'est toujours pas là, ce sera M. PAGE qui lira son rapport.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2017**

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme MARMY : vous êtes tous invités à la cérémonie de remise des prix du concours cantonal du développement durable 2017 le vendredi 9 juin 2017 à 11h00 à la Campagne Charnot, à Meyrin. Il faut donner une réponse avant le 22 mai. Si vous êtes intéressés, je vous invite à passer au Bureau à la fin de la séance.

M. VINCENT : une communication du Président, lors de la prochaine séance plénière du mois de juin, on fera un apéritif pour fêter la fin de ma présidence et le commencement du prochain Président, dont je tairai le nom pour garder un suspense inouï toute la soirée, mais nous partagerons lui ou elle et moi cet apéritif.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LORENZINI : j'aimerais vous informer que, comme vous le savez tous, le 1^{er} juin verra la composition du Conseil administratif se modifier de la manière suivante : Damien BONFANTI deviendra Maire, Frédéric RENEVEY, vice-Président, et j'assumerai la troisième place, membre du Conseil administratif.

M. RENEVEY : vous avez trouvé sur vos tables la réponse à la question écrite de Mme GILLIERON.

Plusieurs personnes indiquent que ce n'est pas le cas.

M. RENEVEY : dans ce cas, je vais vous la lire.

« Question écrite de Mme GILLIERON déposée lors de la séance du Conseil municipal du 27 avril 2017

Concerne : modalités d'emprunt des salles de l'Espace Palettes

En vertu de l'article 4.1.2 du règlement du conseil municipal de Lancy, et suite à la décision du conseil municipal de compléter ce dispositif par des questions écrites, les Verts de Lancy s'adressent au Conseil Administratif au sujet du fonctionnement prochain de l'Espace Palettes.

L'Espace Palettes ouvrira ses portes en fin d'année, il est prévu de faire vivre le lieu entre autres en mettant à disposition des associations et habitants 3 salles polyvalentes.

Une collaboratrice du Service des Affaires sociales coordonnera les différents usages du lieu, avec pour visée de favoriser les synergies et les projets communs entre les associations et les partenaires sociaux qui occuperont l'Espace Palettes de façon permanente.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

Les engagements du Service des Affaires sociales pour dynamiser la vie de quartier sont considérables, si nous ajoutons à cela le travail de coordination pour le Contrat de quartier Palettes-Bachet.

Le conseil municipal a renforcé cet effort en marquant dernièrement, par son vote, sa détermination à tout mettre en œuvre pour que les aménagements de ce nouvel espace socio-culturel et de rencontres permettent à toute population de l'investir.

Or comme vous le savez certainement, les secteurs statistiques des Palettes et du Bachet regroupent une population à faibles revenus.

Fin 2013, le revenu brut médian annuel des couples mariés était de Fr. 108'555.—pour les Palettes et de Fr. 103'186.— pour le Bachet. Sur les 21 secteurs statistiques de Lancy, seule la Caroline affiche des revenus plus bas avec un score de Fr. 101'381.--.

Si nous observons la situation de nos communes voisines, à Onex (7 secteurs statistiques) et Carouge (14 secteurs statistiques), seules la Cité Nouvelle et la Fontenette affichent un score plus bas. A Plan-les-Ouates (12 secteurs statistiques), le secteur le plus déshérité est son village avec Fr. 133'513.— annuels, soit Fr. 24'958.— de plus qu'aux Palettes et Fr. 30'327.— de plus qu'au Bachet.

Pour confirmer cette fragilité, relevons que, si la direction de l'enseignement primaire dote cette année les écoles du Bachet et des Palettes d'une enveloppe de postes supplémentaires, c'est du fait que l'une est proche des critères de réseau d'enseignement prioritaire (47 à 50% d'habitants défavorisés socialement et économiquement) et l'autre y reste intégrée (51 à 54% d'habitants défavorisés socialement et économiquement).

C'est pourquoi nous souhaitons connaître la position de notre conseil administratif concernant les modalités de prêt des salles de l'Espace Palettes :

- *s'agira-t-il de payer, et dans ce cas à quel prix ?*
- *s'agira-t-il au contraire de fournir une contrepartie non-monétaire, auquel cas de quel type ?*

*Nous vous remercions de votre attention.
Sandrine Gilliéron
Pour les Verts de Lancy »*

Réponse du Conseil administratif :

« Concerne : Utilisation des salles de l'Espace Palettes

Madame la Conseillère municipale,

Nous faisons suite à la question écrite adressée au Conseil administratif et déposée lors de la séance du Conseil municipal du 27 avril 2017. Comme vous, le Conseil administratif est sensible à ce que l'Espace Palettes devienne un lieu de rassemblement et d'échange pour la population lancéenne et il peut vous apporter les réponses suivantes :

Tout d'abord, il y a lieu de différencier les associations qui occuperont les salles de manière pérenne de celles qui pourraient en avoir l'utilité occasionnellement. Les premières disposeront de la gratuité des lieux qui leur sont mis exclusivement à disposition. Les deuxièmes bénéficieront d'une gratuité par année, en principe pour la tenue de leur assemblée générale.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

Les personnes privées qui souhaiteraient louer sporadiquement une salle dans l'Espace Palettes se verront facturer la location avec un rabais de 50% si elles sont domiciliées sur le territoire communal. Les tarifs ne peuvent pas vous être communiqués pour l'instant car ils n'ont pas encore été validés.

Nous tenons à préciser qu'en fonction du but d'une location, notamment social ou humanitaire, le Conseil administratif a la possibilité d'attribuer au locataire une subvention d'un montant équivalent à celui de la location, afin de ne pas péjorer le résultat financier de son organisation et d'en préserver le but visé.

Ces dispositions résument la pratique adoptée pour l'ensemble des salles appartenant à la commune de Lancy. Il nous paraît par ailleurs peu judicieux de traiter le quartier des Palettes et du Bachet différemment que les autres secteurs de Lancy, ne souhaitant d'une part pas stigmatiser une certaine partie de la population et ne voulant d'autre part pas créer une inégalité de traitement des habitants de notre commune.

En vous remerciant de votre intervention, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère municipale, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Au nom du Conseil administratif
Le Conseiller administratif délégué aux affaires sociales
Frédéric RENEVEY »*

M. RENEVEY : la dernière chose - cette fois j'espère que vous l'avez sur vos tables - c'est le programme d'été « Loisirs – Culture – Sports », nouvelle édition. Vous vous souvenez, l'année dernière, c'était la première édition. Là, il s'agit de collecter les activités de nos différents centres, associations, maisons de quartier et autres, dans le but de les diffuser et de permettre à la population lancéenne, notamment les jeunes, de pouvoir trouver chaussures à leurs pieds. Evidemment, c'est très modeste en comparaison de la Ville de Genève, celle-ci a aussi énormément de camps ou d'activités estivales, mais c'est un début. L'ambition du Conseil administratif est de pouvoir, à terme, augmenter les propositions en concertation avec les différents partenaires pour étoffer cette offre estivale.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

- a) **Quartier de la Chapelle – 2^e étape – Chemin Le-Sapay – Aménagement d'une route d'accès avec trottoirs et création d'un éco-point – Crédit d'investissement (Fr. 1'330'000.--) (100-17.05)**
- =====

M. LORENZINI : il s'agit d'un objet pour lequel vous avez voté un crédit d'étude il y a quelques mois. Il s'agit d'une des deux routes d'accès au quartier de la Chapelle qui va se construire sur la commune de Plan-les-Ouates, puisqu'elle est en frontière de la commune de Lancy. C'est un des deux points d'accès au parking souterrain.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

Cette route va également accueillir une déchetterie, une des trois déchetteries prévues pour le quartier.

La proposition, vu que cet objet a été suivi par le génie civil, est de renvoyer à la Commission des travaux.

M. VINCENT : nous allons dans un premier temps voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

M. VINCENT : nous votons maintenant le renvoi à la Commission des travaux.

Le renvoi à la Commission des travaux et constructions est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Quartier de Surville – Réseaux d'assainissement publics et collectifs-privés d'intérêt local – Crédit d'étude (Fr. 215'000.--) (101-17.05)

=====

M. LORENZINI : comme vous le savez, le plan localisé du quartier de Surville est en force depuis un peu plus d'une année, après de nombreux rebondissements judiciaires. Les promoteurs qui travaillent sur ce périmètre depuis de très nombreuses années s'apprentent à déposer les premières demandes d'autorisation de construire.

Pour ce faire, la commune de Lancy doit équiper le quartier en matière de mise en séparatif et l'objet de ce crédit d'étude est de faire une étude globale de l'assainissement du quartier de Surville, permettant au fur et à mesure de l'avancement des différents immeubles qui se construiront dans le quartier de se réaliser par étape pour la phase d'exécution.

M. VINCENT : je crois qu'il y a une demande d'envoi aux travaux, ainsi qu'aux finances parce qu'il y a un dépassement.

M. LORENZINI : oui en effet, il y a une augmentation.

M. VINCENT : nous allons d'abord voter pour l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

M. VINCENT : nous allons voter l'envoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

Le renvoi à la Commission des travaux et constructions, puis à la Commission des finances et du logement, est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

c) Création d'une place de jeux au square Clair-Matin – Crédit d'étude et crédit de construction (Fr. 340'000.--) (104-17.05)

=====

M. BONFANTI : comme vous le savez, le square Clair-Matin a fait l'objet de longues négociations avec les propriétaires durant de nombreuses années pour faire respecter le plan localisé de quartier.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

Il y a quelques semaines, la co-propriété a finalement accepté la cession au domaine public communal de ce square, ainsi que des cheminements qui vont avec. Les aménagements extérieurs sont actuellement fortement détériorés. Comme vous l'avez aussi vu, depuis quelques années maintenant, les jeux ont été enlevés pour éviter tout accident – ce qui a été une sage décision de la part des autorités lancéennes. La cession au domaine public permet enfin d'aménager cet espace, c'est l'objectif des autorités, c'est-à-dire d'installer des jeux à ressort, des balançoires, des bancs, des poubelles aussi.

Je vous invite à réserver bon accueil à ce projet de délibération et de le renvoyer à la Commission du développement durable, puis des finances, car le crédit est supérieur à ce qui a été budgétisé.

M. VINCENT : nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

M. VINCENT : nous votons maintenant l'envoi à la Commission du développement durable, puis à la Commission des finances.

Le renvoi à la Commission du développement durable, puis à la Commission des finances et du logement, est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

**d) Achat de la parcelle 217 de Lancy, 62, avenue du Petit-Lancy / 35, avenue du Plateau
(Fr. 1'568'100.--) (105-17.05)**

=====

M. BONFANTI : il y a maintenant plus de 2 ans, les propriétaires de la parcelle 217 ont contacté le Conseil administratif afin de manifester leur souhait de vendre leur bien foncier à la commune. Cette parcelle se trouve en zone de développement 3. Elle est contiguë à une parcelle appartenant déjà à la ville de Lancy. Le Conseil administratif a mandaté un architecte afin d'estimer ce bien pour procéder à une négociation avec les propriétaires, chose qui a été faite ces derniers mois. Le prix a été revu, il a été annoncé par le Président. Les propriétaires ont émis le souhait de pouvoir continuer à y habiter en tant que locataires jusqu'à ce que le développement de cette parcelle se fasse.

La ligne budgétaire pour l'achat de cette parcelle est de Fr. 2 millions, nous sommes en-dessous de cette ligne. C'est pour cela qu'on vous propose de renvoyer cette délibération à la Commission de l'aménagement du territoire uniquement dans la mesure où nous avons l'argent pour acheter cette parcelle.

M. VINCENT : nous allons d'abord voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

M. VINCENT : nous votons le renvoi en commission de l'aménagement.

Le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017**e) Octroi d'une subvention d'investissement à l'association Espace de vie infantine Clair-Matin pour son agrandissement et divers travaux (106-17.05)**

=====

M. RENEVEY : comme vous le savez probablement, l'EVE Clair-Matin est une des plus grandes crèches du canton et c'est aussi la plus grande de la commune. Compte tenu du nombre d'enfants, qu'il s'agit de locaux privés, puisque c'était une ancienne banque, et des espaces restreints, il y a un certain nombre de difficultés dans la gestion de la crèche de manière générale, et nous avons l'opportunité de faire agrandir cette crèche avec des locaux supplémentaires.

Pourquoi des locaux supplémentaires : vous le trouvez dans le dernier tiers du document, pour permettre la création d'une cuisine avec un espace de régénération. En effet, aujourd'hui les repas arrivent chauds, et le temps de les servir, les aliments se ramollissent ou se refroidissent. C'est la dernière crèche qui fonctionne de cette façon parce qu'elle n'a pas de cuisine de régénération, ce qui sera le cas avec ce projet.

Il manquait aussi cruellement de locaux notamment pour des salles de mouvement pour les enfants. Comme je vous l'ai dit, nous avons maintenant cette opportunité de pouvoir agrandir.

Au-delà de cela, il y a aussi un certain nombre de plus petits travaux, notamment de pouvoir permettre l'ouverture des fenêtres. Comme il s'agissait d'une banque, les fenêtres sont bloquées, en tout cas un certain nombre d'entre elles, et on a donc la possibilité, avec ces travaux, de pouvoir ouvrir ces fenêtres, là aussi pour le confort de la crèche.

Par ailleurs, pourquoi ce projet arrive après le Bureau : pour une raison simple, vous le savez aussi bien que moi, lorsqu'on travaille sur des travaux, il y a toute une phase de préparation des travaux avec des ingénieurs et architectes qui travaillent sur le projet lui-même, et nous avons des difficultés à pouvoir obtenir tous les devis, tous les chiffres et montants pour pouvoir vous présenter un crédit en bonne et due forme. On s'est dit qu'en termes de programmation, on allait devoir vous présenter ce crédit plutôt à l'automne.

Ces derniers jours, la situation s'est débloquée, le projet a enfin été validé, les montants ont été définis et il nous a semblé, de ce fait, qu'il y avait une vraie opportunité ici, en particulier pour les fenêtres, parce que changer les fenêtres en automne ou en hiver, dans une crèche est extrêmement difficile. Et quand on regarde la temporalité des projets au niveau du Conseil municipal, c'est-à-dire une entrée en matière, ensuite un renvoi en commission, ensuite une plénière au Municipal, si nous devons attendre le mois de septembre, cela repousserait les travaux à l'automne et nous aurions manqué cette opportunité de pouvoir changer les fenêtres durant l'été.

Avec cette entrée en matière ce soir, je dirai que la fenêtre de tir est assez intéressante pour nous puisque si vous l'acceptez ce soir, cela veut dire que lors de la Commission du 6 juin, nous pourrions discuter du fond de ce projet - là c'est juste une présentation succincte que je vous fais - et si la Commission est d'accord avec ce projet, nous pourrions imaginer un vote au mois de juin en plénière et de pouvoir ainsi au moins changer les fenêtres cet été pour ensuite sereinement attaquer le solde des travaux à partir du mois de septembre en fonction des délais référendaires éventuels. Voilà la raison pour laquelle le dossier arrive ici aujourd'hui.

De plus, la proposition du Conseil administratif est de passer cet objet en Commission sociale, parce que, contrairement à d'autres projets de ce genre, le projet n'est pas piloté en tant que tel par le service des travaux, mais par un architecte qui est en lien avec l'association elle-même. Par conséquent, il s'agit d'une demande de subvention d'investissement, c'est-à-dire

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

d'un montant qui est accordé, sur la base du projet que nous vous présentons, mais à l'association en tant que telle qui a son propre bureau d'architectes pour réaliser les travaux, évidemment sous la supervision du service des travaux quand même, parce qu'on est aussi garant de cet argent. Donc toutes les factures sont vérifiées par le service des travaux, mais le pilote est l'association elle-même. C'est ce que l'on fait en général pour les associations, vous avez déjà voté un certain nombre de dossiers, notamment pour le matériel de crèches. Donc, on est dans ce type de procédure, à savoir une demande de subvention d'investissement.

On n'a pas pu le présenter en amont au Bureau parce qu'on pensait réellement qu'on n'était pas prêt. Comme je l'ai dit, la situation s'est débloquée ces derniers jours et il nous a semblé que, pour le confort des enfants de cette crèche, il serait bien de pouvoir entamer sereinement ces travaux de changement de fenêtres cet été.

M. VINCENT : je ne suis pas certain d'avoir compris si cela doit quand même passer à la Commission des finances ou pas.

M. RENEVEY : oui, le fond est discuté en Commission sociale, mais cela doit aussi passer à la Commission des finances.

M. VINCENT : vous aurez compris les enjeux et la raison de cette tardive entrée en matière. Quoi qu'il en soit, il est important que les choses se fassent au meilleur moment, c'est-à-dire pendant les vacances scolaires.

Nous allons d'abord voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

M. HAAS : j'ai juste une question. Si je reprends l'expression de M. RENEVEY, la fenêtre de tir, s'il y a un renvoi aux deux commissions, pour les travaux des vitrages, est quand même garantie avant le mois de septembre ?

M. RENEVEY : oui, justement, ce qui est pour nous vital, c'est le changement de ces vitrages à faire en été. Et en gardant la Commission sociale du 6 juin et la Commission des finances le 12 juin, on peut, pour autant que les commissions acceptent, voter sereinement au Municipal du 22 juin.

M. VINCENT : nous votons l'envoi en Commission sociale, puis Commission des finances.

Le renvoi à la Commission sociale, puis à la Commission des finances et du logement, est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

7) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séances des 10 avril et 8 mai 2017 – Rapporteurs : Mme Olga VILLARRUBIA et M. Thierry AESCHBACHER

a) Examen et approbation des comptes 2016 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (098-17.04)

=====

M. HANIFI, en l'absence de M. AESCHBACHER, présente le sujet : M. SCHELLER, directeur adjoint, présente les comptes 2016 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées. Il explique que l'écart des recettes par rapport aux comptes 2015 provient essentiellement de la fin de la dissolution de provisions qui sont enregistrées en recettes

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

depuis deux ans, pour Fr. 560'000.--. La provision était liée à l'EMS La Vendée et est arrivée à terme au bout de 25 ans (subvention d'investissement).

Pour ce qui est du bilan, les actifs se montent à Fr. 51'142'000.--. Ils sont essentiellement constitués par les immobilisations des bâtiments de l'EMS La Vendée et de l'EMS Les Mouilles.

A relever dans ce bilan un montant de Fr. 1'300'000.- qui doit être mis en relation avec le projet de l'Adret et qui concerne surtout des honoraires d'architectes.

Au niveau du passif, il n'y a rien de particulier à mentionner. Les fonds propres de la Fondation se montent à Fr. 26'427'000.--. Quant aux charges, elles sont stables. Le résultat se monte à Fr. 655'000.--, soit Fr. 492'000.-- de moins qu'en 2015.

Les comptes 2016 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées sont approuvés par 11 voix pour et 1 abstention.

M. VINCENT : il s'agit d'un arrêté, nous allons lancer le débat.

Personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 8 mai 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

D'approuver les comptes 2016 de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

L'arrêté 098-17.04 est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Examen et approbation des comptes 2016 de l'Association des EMS de Lancy

=====

M. HANIFI, en l'absence de M. AESCHBACHER, présente le sujet : M. SCHELLER commence par le compte d'exploitation. L'on constate une baisse des revenus liée à une baisse des subventions. L'objectif de l'Etat étant que les EMS ne fassent pas trop de bénéfices, l'Etat leur demande donc de ne pas réaliser de bénéfices supérieurs au 2% de l'ensemble des produits. C'est pourquoi le prix de pension des Mouilles a baissé de Fr. 10.-- par jour, ce qui a eu un impact négatif de Fr. 280'000.-- sur les recettes. Le résultat est de Fr. 417'000.--. Déduction faite de la thésaurisation de 25% du résultat correspondant à la part qui revient à l'Etat, le résultat versé au bénéfice est donc de Fr. 313'000.--. Pour ce qui est du bilan, les fonds propres se montent à Fr. 4'178'000.--.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

A une question d'un commissaire concernant les modalités d'intégration du futur IEPA qui sera construit prochainement, M. SCHELLER précise que, comme pour les EMS, l'Association gèrera l'exploitation et que la gestion immobilière reviendra à la Fondation.

Un commissaire étant membre du Conseil, il annonce qu'il s'abstiendra pour ces deux objets.

Les comptes 2016 de l'Association des EMS de Lancy sont approuvés par 11 voix pour et 1 abstention.

M. VINCENT : il s'agit d'un vote, j'ouvre le débat. Par votre vote, vous acceptez et approuvez les comptes des EMS de Lancy.

Vote accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

c) Examen et approbation des comptes 2016 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (096-17.04)

=====
M. HANIFI, en l'absence de M. AESCHBACHER, présente le sujet : M. LORENZINI indique qu'au 31 décembre 2016, l'actif se montait à Fr. 58'807'271.20, soit quelque Fr. 3'500'000.-- de plus que l'année précédente en raison de la poursuite des travaux de transformation aux Communes-Réunies 80-84, ainsi que des honoraires engagés pour le développement du quartier du Pont-Rouge (anciennement l'Adret).

Ce bilan va passablement s'étoffer ces prochaines années avec la construction de nouveaux immeubles dans ce quartier, l'investissement prévu étant de l'ordre de Fr. 35'000'000.--.

En ce qui concerne le compte de pertes et profits, les charges de fonctionnement sont stables puisqu'elles se sont élevées à Fr. 216'800.-- contre Fr. 206'957.-- l'année précédente.

L'exercice 2016 se boucle donc sur un résultat de Fr. 555'216.35.

Les comptes 2016 de la Fondation communale immobilière de Lancy sont approuvés à l'unanimité.

M. VINCENT : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat. Personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 8 mai 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

D'approuver les comptes 2016 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

L'arrêté 096-17.04 est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

d) Examen et approbation du rapport d'activité 2016 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (097-17.04)

=====

M. HANIFI, en l'absence de M. AESCHBACHER, présente le sujet : M. LORENZINI explique que l'activité de la fondation a été particulièrement importante en 2016 avec la finalisation des travaux de transformation à l'Etoile-Palettes, le projet de réalisation de deux immeubles dans le quartier de Pont-Rouge, le projet de réalisation d'un IEPA dans le quartier des Marbriers, le développement du périmètre de Bachet-de-Pesay, et enfin le quartier de la Bâtie pour lequel un plan localisé de quartier est en force depuis environ deux ans.

Il précise que la Fondation possède actuellement 222 logements et qu'à fin 2021 elle devrait en compter 591. Enfin, il informe la commission de la volonté de la fondation d'engager un nouvel architecte-conseil, le dernier qui était à temps très partiel, ayant démissionné devant l'ampleur de la tâche. Il termine en précisant que la Fondation possède deux commissions : une commission travaux et une commission logements.

Le rapport d'activité 2016 de la Fondation communale immobilière de Lancy est approuvé à l'unanimité.

M. VINCENT : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat. Personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport d'activité de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 8 mai 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

D'approuver le rapport d'activité 2016 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

L'arrêté 097-17.04 est accepté à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention.

e) Comptes 2016 – Audition de la fiduciaire Berney Associés

=====

M. MATHIEU, en l'absence de Mme VILLARRUBIA, présente le sujet : concernant le rapport des comptes 2016 de la Ville de Lancy, M. BRON, de la Fiduciaire Berney Associés, indique que, sur la forme, le rapport des comptes se rapproche des recommandations qui seront obligatoires dès la mise en application du nouveau système comptable MCH2 en 2018.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

Sur le fond, M. BRON attire l'attention des commissaires sur la réduction importante du résultat positif en 2016, essentiellement due à des revenus fiscaux en très nette diminution. Le résultat reste positif grâce à une maîtrise des charges.

Si le taux d'intérêt moyen est inférieur à 1%, le défi porte sur la maîtrise de l'endettement par rapport aux besoins d'investissements. Toutefois le patrimoine financier de la Ville de Lancy dégage des revenus qui permettent de couvrir les coûts engendrés par l'endettement. Un certain nombre de collectivités publiques à Genève n'ont pas cette caractéristique. M. LORENZINI ajoute que cela sera clairement visible avec MCH2 puisqu'il faudra procéder à la réévaluation de la valeur des immeubles car actuellement c'est la valeur comptable historique qui figure dans les comptes.

M. BRON donne lecture de l'opinion d'audit figurant dans le rapport de l'organe de révision : « Selon notre appréciation, les comptes annuels de la ville de Lancy pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux dispositions légales cantonales et communales. [...] Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un excédent de revenus du compte de fonctionnement de Fr. 1'639'942.29.--. »

Deux autres rapports de révision des comptes ont été effectués par la fiduciaire, concernant l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) de Lancy-Cressy et le Groupement intercommunal Le Sapay, dont 2016 était le premier exercice et dont la comptabilité est tenue par la Ville de Lancy.

M. BRON n'a aucune remarque spécifique concernant ces deux audits et donne lecture de l'opinion d'audit, à savoir que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux statuts et recommande l'acceptation des comptes.

f) Examen des comptes 2016 (102-17.05)

M. MATHIEU, en l'absence de Mme VILLARRUBIA, présente le sujet : le compte de fonctionnement 2016 présente un excédent de revenus de Fr. 1'639'942.29.

Les discussions de la commission ont porté sur les revenus fiscaux, sur les effectifs de l'administration, sur plusieurs écarts entre le budget et les comptes, sur les subventions allouées ainsi que sur les investissements.

Revenus fiscaux

Les informations reçues de l'Etat pour les comptes 2016 ont été une immense surprise, puisque les revenus fiscaux ont baissé de presque Fr. 11'000'000.-- par rapport aux projections du budget 2016. Les raisons en sont les suivantes :

Premièrement, cela concerne les personnes morales. Les revenus sont passés de Fr. 9'067'000.-- aux comptes 2015 à Fr. 5'094'000.-- aux comptes 2016. Cette baisse est liée à des correctifs d'années antérieures, à la dégradation de la situation économique et à une erreur d'imputation par le fisc au niveau de la répartition intercommunale. La baisse substantielle des revenus fiscaux des personnes morales se retrouve également au niveau de la taxe professionnelle. Il est relevé que les correctifs d'années antérieures concernent des sociétés qui ont quitté la commune.

Deuxièmement, la baisse concerne les personnes physiques. Les revenus sont passés de Fr. 73'255'000.-- aux comptes 2015 à Fr. 63'909'000.-- aux comptes 2016. Ici aussi, la baisse est liée à des correctifs d'années antérieures et à l'imposition à la source. Les personnes imposées

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

à la source peuvent, dorénavant et à certaines conditions, opter pour le statut de quasi-résident et remplir une déclaration d'impôt traditionnelle leur permettant notamment de bénéficier de déductions. Cela induit un effet retard dans les correctifs sur les années antérieures, une baisse de l'imposition des personnes quasi-résidentes et par conséquent une baisse des recettes fiscales pour la Ville de Lancy. Le problème est qu'environ la moitié de ces pertes fiscales sont pérennes. On constate malgré tout une petite amélioration de l'imposition des personnes physiques, liée à l'arrivée de nouveaux habitants.

Effectifs de l'administration

Les mouvements d'effectifs sont liés essentiellement à de nouveaux engagements de patrouilleuses scolaires et pour le parascolaire.

Le non-engagement d'un nouvel apprenti au service de l'environnement en 2016 était exceptionnel, car un apprenti a dû refaire sa troisième année.

La hausse du nombre de temporaires en 2016 s'explique par des engagements pour des remplacements de congés maladie ou accident ou de congés sabbatiques sans solde. Il ne s'agit pas d'une volonté de l'administration de remplacer les postes fixes par des temporaires pour faire des économies.

Ecarts entre budget et comptes

Sont discutés les frais pour vandalisme des immeubles du patrimoine administratif, difficiles à budgéter. Les assurances, dont les contrats sont remis en concurrence tous les cinq ans, remboursent généralement rapidement. Toutefois, la Commune n'assure pas tout à 100%, car les primes seraient trop élevées. Les extérieurs ne sont en principe pas couverts par les assurances.

Sont également discutés des écarts concernant les restaurants scolaires. L'écart de 2'550% relatif aux dédommagements de tiers est dû à des remboursements d'indemnités journalières maladie par les assurances. L'écart de 111,9% relatif aux pertes sur débiteurs concerne des créances irrécouvrables de repas, difficiles à budgéter. La vente des repas a rapporté Fr. 1'185'000.-- et les pertes se sont montées à quelque Fr. 20'000.-- seulement. Un travail considérable est fait pour récupérer les créances.

En 2016, Lancy a contribué exceptionnellement à la Fête des promotions de l'école Le Sapay de Plan-les-Ouates pour un montant de Fr. 15'950.--, car beaucoup d'enfants lancéens avaient fait toute leur scolarité primaire à Plan-les-Ouates. A l'avenir, le Groupement intercommunal Le Sapay fera les promotions en alternance entre Plan-les-Ouates et Lancy.

Subventions versées en 2016

Certaines fluctuations dans les subventions sont liées à la valorisation en francs de locaux que la Commune met à disposition des associations. Ces infrastructures, propriété de la commune, ont un coût. Leur valorisation dans les comptes permet une plus grande transparence quant à ces subventions indirectes. Les loyers payés par la Ville de Lancy à une association qui occupe des locaux loués à un tiers ont par contre toujours figuré comme subventions.

Les locaux dans les écoles sont valorisés depuis deux ou trois ans, selon des règles définies. Une salle d'activité est valorisée à Fr. 200.-- le m², et des locaux comme des sanitaires à Fr. 50.-- le m². En 2016, ont par exemple été valorisés les locaux de l'école du Petit-Lancy mis à disposition du Conservatoire populaire de musique pour environ Fr. 100'000.--.

La commune n'est pas encore au bout du processus de valorisation des locaux. Par exemple, le Lancy FC a des terrains, des vestiaires, des buvettes, qui ne sont pas encore valorisés dans les comptes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

Les variations de la subvention de Lancy d'Autrefois sont liées au retard pris dans le déménagement de l'association. Elle a quitté des locaux loués à des tiers pour de plus de Fr. 30'000.- annuels pour s'installer dans des locaux, propriété de la commune, donc valorisés dans les comptes pour un montant bien inférieur. Cela permet une diminution de la subvention annuelle globale. Depuis 2017, le budget est de Fr. 9'000.--.

Le retour d'excédents de liquidités des crèches et garderies a également été discuté. Il s'agit d'éviter que ces associations ne thésaurisent de l'argent inutilement, tout en leur laissant une marge de manœuvre en termes de trésorerie. Le niveau de liquidités correspond à deux-trois mois d'avance de subvention. Le solde est reversé à la Commune autour de l'été. En 2016, les retours d'excédents concernaient notamment Chante-Joie, l'EVE du Plateau et le groupement des garderies.

Concernant les subventions aux personnes physiques, les variations de l'aide sociale sont liées aux variations dans la demande d'aides directes par des personnes en difficulté. En 2016, les dépenses supplémentaires de Fr. 30'000.-- ont concerné la participation communale sur les remises de cotisations AVS qui ne peuvent pas être payées par les personnes sans activité lucrative et en difficulté financière. La Commune a dû participer à hauteur de 50%. Depuis 2017, le Canton prend entièrement en charge le paiement de ces remises de cotisations AVS. En outre, les personnes au RMCAS, qui n'avaient pas le droit à ces remises, ont fait les demandes quand elles sont passées à l'Hospice général, ce qui a fait enfler la participation de la commune en 2016.

Comptes d'investissement 2016

Les investissements nets du patrimoine administratif s'élèvent à Fr. 33'934'112.85. Les investissements nets du patrimoine financier s'élèvent à Fr. 5'631'153.17.

Deux phénomènes sont à relever pour 2016. D'une part, la non-réalisation du montant lié à la parcelle Aubert crée un différentiel de Fr. 22,5 millions entre le budget et les comptes 2016. D'autre part, plusieurs projets ont été reportés et n'impactent pas pour l'instant les comptes d'investissement de la Commune.

Comme le Conseil municipal n'a pas voté de gros investissements en 2016, cela permet de ne pas avoir un impact trop fort sur l'augmentation de la dette. En 2016, ce sont essentiellement les amortissements réalisés qui ont donné à la Commune la capacité de se financer.

Il est relevé que l'endettement par habitant est passé de Fr. 248.-- en 2015 à Fr. 742.-- en 2016. Et que jusqu'en 2014, il y avait une fortune financière nette par habitant.

Concernant la situation des engagements sur les taxes d'équipement, le solde disponible s'élevait à Fr. 1'287'000.-- au 31 décembre 2016. La loi sur la taxe d'équipement a été modifiée. La taxe d'équipement est désormais mutualisée auprès de l'ensemble des communes par le biais du Fonds intercommunal d'équipement. La Commune a donc un solde à disposition sur son compte courant, qu'elle va progressivement épuiser, mais elle pourra aussi faire des demandes au Fonds intercommunal d'équipement.

Au terme de l'examen des comptes, les commissaires remercient le service financier pour l'excellente présentation des comptes.

Les comptes 2016 sont approuvés par les commissaires à l'unanimité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

M. COLLEONI : les années se suivent mais ne se ressemblent pas. Suite à la présentation des comptes 2016, cette année l'imprévu vient des éléments fiscaux qui sont fortement en baisse de Fr. 11 millions suite à un correctif rétroactif négatif non prévu des impôts des personnes morales et un tassement pour les personnes physiques. Le groupe démocrate-chrétien tient à relever que malgré ce correctif, les comptes se soldent avec un bénéfice de Fr. 1'639'000.— supérieur au budget envisagé. A nouveau, nous pouvons être satisfaits de l'effort réalisé par tous les services de l'administration et les remercier du contrôle de leurs dépenses et de leurs gestions rationnelles.

Les revenus, bien qu'en baisse de plus de Fr. 6 millions, permettent quand même de financer la dette qui elle-même est compensée par la valeur des actifs immobiliers de la commune. Nos crédits d'investissement sont en baisse, démontrant une maîtrise. Cependant la volonté de répondre aux besoins de nos concitoyens n'a pas faibli pour autant.

Nous devons être attentifs au sujet de l'évolution de la fiscalité de notre commune. Un grand travail et effort de tous les groupes sera nécessaire pour réduire les dépenses, faire des choix concernant nos investissements et pouvoir ainsi garder un équilibre de nos comptes.

Nos remerciements à notre magistrat Stéphane LORENZINI, à Mme AYMON, M. CHOUET et à l'ensemble des collaborateurs du service financier pour la précision et la clarté des rapports présentés.

Le groupe démocrate-chrétien approuvera l'arrêté.

M. PAGE : le groupe libéral-radical a étudié avec attention les comptes 2016 présentés ce soir et souhaite relever quelques points qui nous semblent importants.

Cependant, en préambule, nous tenons à relever la qualité des documents qui nous ont été présentés par le service financier de la Ville de Lancy. Qu'il en soit ici remercié !

Les comptes d'une commune, même s'ils ne donnent que rarement lieu à des épanchements, sont un élément important pour les conseillers municipaux. Il s'agit de la photo la plus précise de la situation financière de notre ville et c'est pourquoi il est important de les étudier attentivement afin de pouvoir les mettre ensuite en perspective avec les futurs budgets.

Or, que constatons-nous sur cette photo :

- que cette dernière laisse apparaître une très forte variation de rentrées fiscales entre le budget prévu et les comptes. A savoir près de 11 millions de moins de rentrée fiscale ou 12% de baisse.
- que le ménage communal réalise une perte de Fr. 5'644'435.— contre un bénéfice de plus de 1,8 million aux comptes 2015.
- que ce n'est que grâce à notre patrimoine financier que nous arrivons à boucler nos fins de mois et que finalement la commune réalise un résultat positif de 1,6 millions.

Il est également important de préciser que ces diminutions de revenus vont perdurer dans le temps et au vu du résultat de notre patrimoine financier qui ne devrait plus évoluer sensiblement ces prochaines années, il va être nécessaire de prendre des décisions et de faire des choix politiques.

Avec 18 millions de subventions accordées en 2016, nous pensons que la limite supérieure a été atteinte et qu'il faut désormais sérieusement réduire la voilure et ce dès le prochain budget.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

Nous estimons dès lors nécessaire une remise à plat complète des montants alloués et notamment analyser en termes d'efficacité l'utilisation de ceux-ci.

Nous souhaitons également rappeler que toutes dépenses d'investissements votées, induisent nécessairement des charges de fonctionnement. Il faudra donc être également particulièrement attentif à ces frais lorsque nous aborderons le prochain budget des investissements.

Pour terminer, nous tenons à réaffirmer clairement la position du groupe PLR, à savoir le refus de toute hausse d'impôts qui pourrait être proposée durant cette législature.

Avec ces précisions, le groupe PLR votera ces comptes 2016.

Arrivée de MM. AESCHBACHER et CLEMENCE.

M. BARRY : tout d'abord, le groupe socialiste souhaite remercier le Conseiller administratif en charge, M. LORENZINI, ainsi que l'ensemble des collaborateurs du service financier, tout particulièrement Mme AYMON et M. CHOUET pour leur excellent travail.

Le groupe socialiste va approuver cet arrêté.

Les finances ont manifestement été gérées de manière rigoureuse et saine.

Nous constatons avec satisfaction que l'exercice 2016 se termine sur un excédent, certes modeste mais néanmoins appréciable de plus d'un million six cent mille francs.

La baisse des entrées fiscales provenant de l'imposition des personnes physiques et morales doit être surveillée de près. Cela dit, nous sommes d'avis que nos finances demeurent saines et permettent de maintenir de bonnes prestations à la population.

Nous relevons en particulier que notre patrimoine financier permet de générer des revenus sûrs, dans la durée. Cette politique d'investissement doit être poursuivie, notamment par une politique active d'acquisition foncière et de développement immobilier.

Notre commune devra bénéficier également de la péréquation intercommunale par le biais notamment du Fonds intercommunal du développement urbain (FIDU). Ce type d'instrument doit être développé et renforcé.

Il est par ailleurs évident que la commune doit maintenir et développer des conditions cadres favorables à la venue d'entreprises de manière à assurer des sources de revenus fiscaux.

Mais le groupe socialiste veillera aussi et de manière prioritaire à ce que la population puisse continuer de bénéficier de services de qualité.

La situation comptable actuelle ne justifie en aucun cas que les prestations en faveur notamment de la petite enfance, des jeunes, des familles précarisées et des seniors soient revues à la baisse.

Nous serons vigilants à ce qu'une lecture inutilement dramatique de nos comptes ne conduise à une dégradation des conditions de vie de nos concitoyens.

M. MATHIEU : les Verts s'associent aux remerciements tant pour le Conseil administratif que pour l'administration communale. On aimerait quand même relever qu'il y a un seul bémol, ce sont ces 11 millions qui tombent du ciel. Il faut peut-être rappeler à tout le monde que ces

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

Fr. 11 millions sont une estimation. Le Canton nous dit quand on établit le budget : vous allez avoir tant ; et le Canton nous dit quand on fait les comptes : vous allez avoir tant aux comptes, parce que tous les impôts ne sont pas encore encaissés à l'heure actuelle, surtout pas ceux de l'an passé.

On se demande s'il n'y a pas une règle de calcul à trouver, quelque chose à faire, se renseigner auprès d'autres communes, activer quelque chose auprès des communes genevoises, parce que si on arrive à des Fr. 11 millions de différence, on va faire les budgets à la louche et à la loterie parce qu'on n'aura plus rien sur quoi s'appuyer. Nous, notre souci, ce n'est pas tellement la richesse ou la pauvreté de la ville de Lancy - les comptes vont bien, ils sont bien réglés, même avec Fr. 11 millions de moins, on arrive quand même à faire un léger bénéfice - mais c'est d'avoir des estimations un peu plus sérieuses de l'Etat, je ne sais pas si c'est possible et si le Conseil administratif pourra les obtenir.

M. COUTO : le groupe MCG a aussi analysé les comptes. Il a remarqué qu'effectivement les revenus sont parfois une surprise, comme le cas des Fr. 11 millions de moins, malgré qu'ensuite, avec certaines opérations, on a réussi à équilibrer les comptes.

Nous restons attentifs à bien surveiller les comptes de façon que l'on puisse prévoir ces imprévus. Le groupe MCG sera toujours opposé à l'augmentation du centime additionnel en cas de dérapage du budget.

Malgré cela, nous allons approuver ce budget et nous tenons aussi à remercier pour l'excellent travail fait par les fonctionnaires de la Mairie par rapport aux comptes avec toutes les explications nécessaires, ce qui nous a beaucoup facilité le travail en commission et qui a accéléré le temps d'analyse.

M. VINCENT : nous allons passer au vote de l'arrêté.

Vu le compte administratif pour l'exercice 2016 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2016 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

Vu les rapports de la commission des finances et du logement, séances des 10 avril et 8 mai 2017,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2016,
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2016 pour un montant de Fr. 111'646'270.20 aux charges et de Fr. 113'286'212.49 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 1'639'942.29,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

3. D'approuver le compte d'investissement 2016 du patrimoine administratif pour un montant de Fr. 35'854'200.98 aux dépenses et de Fr. 1'920'088.13 aux recettes. Les investissements nets du patrimoine administratif s'élevant à Fr. 33'934'112.85,
4. D'approuver le compte d'investissement 2016 du patrimoine financier pour un montant de Fr. 6'498'153.17 aux dépenses et Fr. 867'000.- aux recettes. Les investissements nets du patrimoine financier s'élevant à Fr. 5'631'153.17,
5. Les investissements nets totaux s'élèvent ainsi à Fr. 39'565'266.02,
6. D'approuver le financement des investissements nets du patrimoine administratif de Fr. 33'934'112.85 par l'autofinancement à raison de Fr. 18'210'661.-, soit la somme de Fr. 16'570'718.71 représentant les amortissements du patrimoine administratif inscrits au compte de fonctionnement plus l'excédent de revenus de Fr. 1'639'942.29; l'insuffisance de financement du patrimoine administratif s'élève ainsi à Fr. 15'723'451.85,
7. D'approuver l'insuffisance de financement des investissements du patrimoine financier qui s'élève à Fr. 5'631'153.17,
8. L'insuffisance de financement total s'élève donc à Fr. 21'354'605.02 et diminuée des autres positions bilancielle de Fr. 7'354'605.02 représente l'augmentation de la dette communale de Fr. 14'000'000.- au 31 décembre 2016,
9. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 1'639'942.29 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2016,
10. D'approuver le compte de bilan au 31 décembre 2016, totalisant à l'actif un montant de Fr. 474'702'837.44 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	214'743'311.63
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	259'959'525.81

Total de l'actif	474'702'837.44
-------------------------	-----------------------

et au passif un montant de Fr. 474'702'837.44 qui se compose de

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	15'386'719.43
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	150'000'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	359'573.70
- Provisions (nature 24)	42'187'436.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	30'379'179.71
- Fortune nette (nature 29)	236'389'928.60

Total du passif	474'702'837.44
------------------------	-----------------------

Engagement hors bilan :

- Cautionnement simple de la commune à la Banque Cantonale de Genève pour le prêt contracté par la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées pour la construction de l'EMS Les Mouilles, soit Fr. 22'000'000.- (engagé à hauteur de Fr. 10'000'000.-, correspondant au montant hypothécaire encore ouvert dans leurs livres).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

- *Garantie de la commune pour les engagements de prévoyance de la Caisse de Prévoyance Interne (CPI) "Ville de Genève et autres communes genevoises", proportionnellement aux engagements de prévoyance dus à ses assurés actifs et pensionnés et aux engagements qui la concernent, prévus à l'article 5, al. 3, lettres c et d des statuts de la CAP.*
- *La Commune garantit, solidairement avec les communes de Bernex, Confignon et Onex, et au prorata de leur population, les engagements de prévoyance de la CPI "Ville de Genève et les autres communes genevoises" dus au personnel assuré actif et pensionné du Groupement intercommunal AFJ-Rhône-Sud, prévus à l'article 5, al. 3, lettres c et d des statuts de la CAP.*
- *La Commune garantit, solidairement avec la commune de Plan-les-Ouates, les engagements de prévoyance de la CPI "Ville de Genève et les autres communes genevoises" dus aux assurés actifs et pensionnés du Groupement intercommunal Le Sapay, et les engagements qui les concernent, prévus à l'article 5, alinéa 3, lettres c et d des statuts de CAP Prévoyance.*

L'arrêté 102-17.05 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

M. LORENZINI : je voudrais, au nom de l'administration communale et du Conseil administratif, vous remercier pour ce vote unanime et vous donner une information qui vous fera un peu sourire mais qui confortera les derniers propos de M. MATHIEU.

Nous venons d'apprendre hier, par l'Administration fiscale, parce qu'on l'avait rendue attentive à des mouvements liés à nos grandes entreprises multinationales sur la commune de Lancy, que visiblement nous aurons des résultats extraordinaires, importants, qui devraient arriver selon le système fiscal habituel, c'est-à-dire début de l'année prochaine, mais qui seront probablement déjà intégrés dans les prévisions sur le budget 2017, qui devrait nous parvenir au mois de juin. Cela relativise toutes ces problématiques de fluctuations.

Il n'en demeure pas moins qu'il est extrêmement difficile d'élaborer des budgets et encore plus des projections quadriennales ou quinquennales quand une administration est incapable, il y a encore deux ou trois mois, au mois de janvier, de donner des informations fiables. Finalement, la fluctuation peut être importante quand on parle de plusieurs millions dans un sens ou de plusieurs millions dans l'autre, c'est extrêmement compliqué.

Dès que nous en saurons plus, nous ne manquerons pas de remettre à jour les planifications et de vous les présenter en Commission des finances.

g) Crédits supplémentaires 2016 (103-17.05)
=====

M. MATHIEU, en l'absence de Mme VILLARRUBIA, présente le sujet : au niveau global du compte de fonctionnement, le total des dépassements se monte à Fr. 2'111'560.86 sur les comptes de charges. Ce montant a été compensé par des économies sur d'autres rubriques de charges pour un montant de Fr. 8'533'894.--.

Conformément à la loi, le Conseil municipal doit voter les dépassements même s'ils sont compensés par des économies.

Les crédits budgétaires supplémentaires, pour un total de Fr. 2'111'560.86, sont acceptés par les commissaires à l'unanimité.

M. VINCENT : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

Personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport des commentaires sur les écarts pour les crédits supplémentaires 2016 intégré au rapport financier 2016,

Vu le rapport de la commission des finances et du logement, séances des 10 avril et 8 mai 2017,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires pour le compte de fonctionnement de l'exercice 2016, par fonctions et natures, selon le rapport annexé, pour un total de Fr. 2'111'560.86*
2. *Les crédits supplémentaires sont couverts par Fr. 8'533'894.66 d'économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

L'arrêté 103-17.05 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

h) Divers

=====

M. HANIFI présente le sujet : un commissaire s'inquiète de l'impact fiscal de l'annonce de déménagement de Lombard Odier en 2021 avec le départ de 600 collaborateurs de notre commune. Il sait que cela est difficile mais il serait bien d'avoir une idée de la perte fiscale de cette opération.

Le Conseiller administratif en charge annonce que ce dossier sera traité lors de la prochaine séance de la commission et ce en lien avec la planification financière.

8) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 1^{er} mai 2017

Rapporteur : M. Thierry FRANCIOLI

COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 8 mai 2017 –

Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER

a) Locaux parascolaires de l'école En Sauvy – Installation de pavillons provisoires – Crédit de construction (Fr. 410'000.--) (095-17.04)

=====

M. FRANCIOLI présente le sujet : M. LORENZINI rappelle que des pavillons provisoires ont été montés à l'Etoile-Palettes pour permettre la rénovation de l'école des Palettes. Face à l'école En Sauvy, un PLQ du quartier des Semailles va être réalisé, pour lequel la Ville de Lancy a des

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

droits à bâtir issus de la parcelle à l'angle de l'avenue Curé-Baud et du chemin des Rambossons sur laquelle est située une maison qui accueille des activités parascolaires.

Pour réaliser ce PLQ, il faut détruire la maison précitée. Deux pavillons provisoires seront déplacés de l'Etoile-Palettes au parc En Sauvy pour mettre à disposition des locaux parascolaires durant la durée des travaux. Les travaux de démontage, déplacement et remontage de ces pavillons auraient lieu cet été.

M. RUDAZ nous indique que deux des pavillons ont été acquis au moment de la rénovation de l'école de la Caroline et sont les plus récents. Au niveau énergétique, ils sont chauffés et leur isolation est acceptable.

Quand ils ont été mis en place, il a fallu les rentrer par le chemin piéton qui mène à l'école des Palettes. Pour les ressortir, il faudra répéter cette opération, qui ne peut être faite que pendant les vacances scolaires.

C'est l'option du parc En Sauvy qui a été retenue pour installer ces pavillons car il est possible de les raccorder aux eaux usées. L'électricité, le téléphone et l'eau seront branchés aux installations de l'école. Il faudra créer des fondations pour les poser. L'Office de l'énergie a autorisé la Ville de Lancy à les utiliser une dernière fois.

Le crédit de construction couvre la sortie des pavillons des Palettes, la mise en place à En Sauvy y compris les fondations, l'opération d'enlèvement et de retraitement des deux pavillons après travaux, et la remise en état des sites.

Un commissaire souhaite des précisions sur le chauffage. M. RUDAZ indique que les radiateurs sont des convecteurs électriques. Il sera peut-être possible de récupérer les convecteurs du pavillon qui sera démolé pour que les deux autres pavillons soient mieux chauffés.

Un commissaire demande si lors du déplacement des pavillons, des arbres seront abîmés dans le parc, M. RUDAZ explique que le projet a été fait en collaboration avec le service de l'environnement. A l'entrée du parc, il faudra juste passer sous un cèdre. A noter que le parc pourra servir d'espace extérieur au parascolaire.

Le Président demande si au lieu de mettre les pavillons à la décharge pour Fr. 18'000.--, ne serait-il pas possible de les vendre ou les donner ? M. RUDAZ signale que La Ville de Lancy va essayer de les donner.

Le crédit de construction de Fr. 410'000.-- pour l'installation de ces pavillons provisoires est accepté à l'unanimité.

M. PAGE présente le sujet : M. LORENZINI explique les raisons de ce crédit. Il s'agit en fait de déplacer les pavillons provisoires qui sont actuellement installés à l'Etoile-Palettes sur une parcelle à côté de l'école en Sauvy afin de pouvoir reloger les activités parascolaires.

En effet, il est prévu la réalisation d'un immeuble à l'angle Curé-Baud/Rambossons, dans le cadre du PLQ des Semailles sur la parcelle sur laquelle se trouve actuellement la maison accueillant lesdites activités. Ce nouvel immeuble accueillera les locaux parascolaires et le restaurant scolaire de l'école En Sauvy.

Aux questions des commissaires, il est répondu que l'idée de donner ces pavillons après cette opération est une bonne idée mais que la Commune reçoit déjà elle-même un grand nombre de demandes pour reprendre gratuitement des pavillons. Cependant des démarches seront entreprises dans le sens demandé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

Le crédit de construction de Fr. 410'000.-- relatif à l'installation de pavillons provisoires pour les locaux parascolaires de l'école En Sauvy est accepté à l'unanimité.

M. VINCENT : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

Personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

Vu la mise en œuvre du plan localisé de quartier N°29758, prévoyant notamment la démolition d'une villa dédiée actuellement aux activités parascolaires de l'école En Sauvy ;

Vu la nécessité de reloger provisoirement les activités parascolaires de l'école En Sauvy avant leur intégration dans les nouveaux bâtiments prévus dans le plan localisé de quartier susmentionné ;

Vu la possibilité de déplacer une partie des pavillons provisoires utilisés lors de la rénovation de l'école des Palettes sur le site du parc En Sauvy et de les mettre provisoirement à disposition des activités parascolaires ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 1^{er} mai 2017 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 8 mai 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 410'000.— pour le déplacement et l'installation des pavillons provisoires, ainsi que leur démontage et recyclage au terme de l'opération, destinée au relogement des activités parascolaires de l'école En Sauvy,*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 21.503 (2180.504 MCH2),*
3. *de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 21.143 (2180.1404 MCH2),*
4. *d'amortir la somme nette en 5 ans dès 2018 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 21.331 (2180.33004 MCH2),*

L'arrêté 095-17.04 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention

c) Divers

=====

M. FRANCIOLI présente le sujet : M. LORENZINI revient sur le dossier du Terrain d'aventure du Petit-Lancy. Lorsque le Conseil administratif avait présenté le crédit d'étude, il avait été demandé qu'une variante démolition-reconstruction soit étudiée, les utilisateurs se montrent hostiles à ceci. M. LORENZINI veut savoir si la Commission accepte que l'étude de la démolition-reconstruction soit supprimée et que la Commune se concentre sur une opération de transformation-agrandissement. Après diverses questions des commissaires, la Commission

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

reste d'avis qu'une étude sur la démolition-reconstruction doit être faite, pour que le Conseil municipal puisse choisir en connaissance de cause.

M. GUERITEY signale que le Président lui a demandé de faire un point de situation sur l'espace Palettes. Actuellement, on est dans les temps ; cela signifie que, comme le prévoit le planning, les premières associations pourront s'installer le 1^{er} juin. Les aménagements extérieurs seront terminés pour la rentrée.

Un commissaire relaie des plaintes de riverains concernant un dépôt de la voirie au début de la route des Jeunes, il aimerait avoir des détails sur celui-ci. M. LORENZINI indique que Lancy loue des surfaces au Port Franc pour un dépôt intermédiaire au niveau du tri des déchets. L'idée est d'avoir une grande déchetterie où stocker les déchets jusqu'à ce que leur volume soit suffisant pour remplir un camion. M. LORENZINI fera remonter l'information à M. BONFANTI quant aux plaintes par rapport à ce lieu.

Un commissaire demande où en est la rénovation de la maison Roederer. M. RUDAZ indique que le gros œuvre est presque fini. Les travaux de second œuvre ont commencé. Les travaux devraient être terminés à la fin de l'été y compris l'extérieur.

9) COMMISSION SOCIALE – Séance du 11 avril 2017 – Rapporteur : Mme Martine DEGLI AGOSTI

a) Présentation de l'association Stop suicide

=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : nous sommes accueillis dans les locaux de Contact Emploi Jeunes au 98, rte du Grand-Lancy.

En préambule, M. RENEVEY prévient sur l'importance d'accueillir l'association Stop Suicide qui reçoit une subvention de notre commune d'une part, mais surtout à cause du tragiquement connu Pont Butin. Des pourparlers sont en cours actuellement entre Vernier, Lancy et le Canton pour dresser une grille anti suicide.

Mme Moro et M. Daoust-Cloutier, membres du comité, mentionnent la création en 2000 de l'association par des jeunes lors du décès d'un camarade. Depuis, peu à peu, l'association s'est professionnalisée et il y a maintenant 6 collaborateurs. Ils sont psychologue, travailleur social, étudiants en psychologie, ou bénévoles. Les entrées financières proviennent d'instances publiques (Confédération, canton de Vaud, de Genève, communes), de dons privés, de cotisations et de ventes (BD et autres). L'association s'adresse aux personnes de 15 à 29 ans, romandes et de tous horizons, avec pour mission essentielle : la prévention, ce qui implique de briser le tabou, d'informer et de sensibiliser.

Il existe diverses actions pour toucher les jeunes où qu'ils soient. En formation (HES, post-obligatoire, ...), dans les ateliers, en foyers, dans les MQ, ou simplement dans la rue et les manifestations culturelles. C'est souvent par un ami sensible au mal être de son copain que le message passe.

La diffusion de l'information visant à sensibiliser passe par tous les moyens possibles : non seulement les réseaux sociaux mais aussi sous forme de films, d'ateliers, de BD, de discussions-débat, d'affiches, de tattoos. Il y a aussi une Journée mondiale sur le thème ou une campagne : Lapourtoi.ch.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

La mission de prévention effectuée, la personne est orientée vers des professionnels de la santé si nécessaire.

b) Visite et présentation de Contact Emploi-Jeunes (CEJ)

=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : Mme PUGLISI, responsable de l'insertion professionnelle, présente CEJ rattachée au Service social de Lancy. Créé en 2007 pour faire face à de nombreux jeunes inoccupés sur Lancy, cet organisme vise les jeunes de 15 à 25 ans, habitant notre commune, libérés de l'école obligatoire et volontaires pour entrer dans une démarche d'insertion.

Pour répondre à leurs désirs et ceux des employeurs, CEJ dispose de trois conseillers dont la principale mission est d'accueillir, conseiller et accompagner vers une autonomie durable. Pour cela, il faut également informer et CEJ propose des ateliers, des stages et des formations (langues, activités manuelles, informatique, comportement avec l'employeur, estime de soi, constitution de dossiers de candidatures, ...).

Les conseillers sont en contact avec les entreprises et connaissent leurs exigences. Des entretiens réguliers entre l'employeur, le jeune et CEJ, sont importants et même si le chemin est long et sinueux pour certains, le plaisir de trouver la voie est la meilleure des récompenses pour le développement de la personnalité et la qualité du travail effectué. Par sécurité, la plupart des contrats sont tripartites et les jeunes sont ainsi protégés d'être une main d'œuvre à bon marché.

Pendant l'année 2016, CEJ a accueilli 100 personnes dont 1/3 de femmes. Cela implique 131 rendez-vous et une immense quantité de dossiers, dont Allo triporteur que vous connaissez.

CEJ dispose de 5 appartements-relais sur Lancy où sont logés des jeunes dont la proximité d'autres personnes met la formation en danger.

Enfin CEJ met en valeur les professions artisanales comme vitrier, plombier, menuisier. Mme PUGLISI souligne aussi l'importance de proposer toutes sortes de professions aux filles et veiller à un salaire adéquat.

c) Point de situation sur la gestion et le plan financier du tea-room de l'Espace Palettes

=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : une longue discussion s'amorce pour planifier la gestion du tea-room et en évaluer le coût, sachant que rien n'est prévu au budget.

Finalement, la commission vote l'engagement à durée indéterminée d'un maître socioprofessionnel qui proposera des stages à des jeunes via Contact Emploi Jeunes. Faire un bilan après deux ans pour voir la rentabilité de l'établissement et si les frais engagés pour assurer l'ouverture du Tea-room sont couverts et dans quelle proportion.

Une attention particulière sera portée sur les heures d'ouverture pour garantir une adéquation avec les besoins de la population. La commune pourrait mettre fin au contrat si le tea-room est dans les chiffres rouges pour passer à une gérance.

Le sujet est accepté à l'unanimité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017**d) Divers**

=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : un commissionnaire déplore l'absence du/de la délégué-e du Conseil municipal par exemple à la maison de quartier du Plateau. Il est convenu que les délégués du Conseil municipal définissent des remplaçants si jamais ils savent que l'un d'entre eux ne peut pas y aller.

**10) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 3 mai 2017 –
Rapporteur : M. Christian HAAS****a) Révision du Plan directeur cantonal 2030 – Présentation des modifications touchant la
commune de Lancy**

=====

M. HAAS présente le sujet : en préambule, M. BONFANTI rappelle le calendrier lié à ce document central qui définit la mise en œuvre de la politique cantonale : le PDcant a été approuvé par le Grand Conseil le 20 septembre 2013 et par le Conseil d'Etat le 29 avril 2015. La première mise à jour de ce plan directeur est en consultation auprès des communes depuis le 16 février et la Ville de Lancy devra présenter son préavis à la mi-juin.

Il est prévu une séance ad hoc de l'aménagement qui sera dédiée aux observations et aux incidences de cette révision le 31 mai.

Un tableau récapitulatif a donc été établi et présenté en commission. Le service des travaux et de l'urbanisme a effectué un important travail pour permettre d'identifier le statut des différents thèmes, et ce qui est prévu en termes de révision pour 2017 et qui touche Lancy.

De cette première présentation et de son analyse, il apparaît une modification pour traiter de l'extension de la densification de la zone 5 (soit la zone villa) par modification de zone. Ce concept de zones réservé a une incidence importante sur la manière d'envisager la densification souhaitée, et pour Lancy, plusieurs secteurs sont directement concernés, soit notamment la zone du Plateau du Petit-Lancy et le secteur du Pré-Monnard.

Il apparaît aussi dans ce tableau que la modification de zone du Pont-Rouge 29935 est considérée comme réglée alors qu'elle est en toujours en cours.

D'autres points, dont certains récemment débattus ou traités au Conseil municipal, apparaissent dans cette révision ; on relève : la jonction autoroutière de Lancy Sud avec la liaison L1, divers points liés au secteur du PAV et notamment des questions d'aménagement des lieux de vie nocturne ou festifs, avec pour exemple l'implantation provisoire du Village du soir dans le camembert, la stratégie concernant le nombre de classes dans les écoles avec pour Lancy la future école des Marbriers.

Deux commissaires réagissent suite à cette présentation, l'un sur le calendrier et la mise à disposition tardive de la présentation, l'autre pour savoir si l'articulation avec les travaux de notre plan directeur communale est effective.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

Des explications sont fournies par le Conseiller administratif et les représentants du service des travaux et de l'urbanisme.

Un commissaire rappelle enfin les décisions prises sous forme de résolution notamment en 2011 sur la volonté de ne voir aucun développement des secteurs de la zone villa avant 2025.

M. HAAS : je demande l'ouverture d'un bref débat sur ce point.

M. VINCENT : pour ouvrir le débat sur un point d'information, il vous faut la moitié des membres présents. Vous êtes 31, la majorité est à 16. Nous passons au vote.

Vote accepté à la majorité des membres présents.

M. HAAS : quand on a discuté après cette commission et après des contacts avec certains chefs de groupe, mes intentions premières étaient de déposer ce soir une résolution avec plus ou moins le contenu des résolutions qui ont été citées dans le rapport et qui notamment devaient toucher à la détermination de notre commune par rapport à la protection des zones villas, mais en mettant aussi tout cela en perspective avec d'autres résolutions ou prises de position qui ont été développées depuis, pas toutes acceptées mais qui quand même parlaient de moratoires et d'études importantes sur le déclassement de certaines zones.

J'aimerais juste dire ici que si finalement il a été décidé de retirer cette résolution et de ne pas mettre les gens devant le fait accompli ce soir, c'est parce que justement dans le cadre de la Commission de l'aménagement du 31 mai, je sais qu'il est prévu que l'on travaille sous la forme d'une résolution où l'ensemble des points qui toucheront Lancy seront traités à ce moment en toute connaissance de cause.

J'aimerais rappeler aussi, parce qu'évidemment on a dit que notamment au niveau de l'enquête publique, les documents et les enjeux étaient accessibles bien avant puisque l'enquête publique a eu lieu en fin d'année 2016, sauf que, et de la bouche même des responsables du service de l'urbanisme et des travaux, ces documents, pour ceux qui ont tenté d'y accéder, sont relativement ardues, voire pour certains, notamment les cartes, illisibles. Cela veut dire clairement que si l'on veut en faire une étude au niveau des groupes et que l'on veut se déterminer, il faut pouvoir le faire avec un certain temps.

J'aimerais rappeler aussi que ces derniers temps, vous avez tous été les témoins de l'emprise, voire même de la pression que le Canton met sur tout le territoire lancéen, voire même des fois avec des mesures de rétorsions avec les noms de gares – on va quand même le dire – et que clairement cette pression cantonale sur notre autonomie lancéenne et du territoire est un peu compliquée.

Moi, je tenais en ouvrant ce débat vous faire partager cela et vous rappeler quand même que notre plan directeur communal est aussi en cours de révision et que c'est ce plan directeur communal qui donne la vision d'ensemble et de l'avenir du développement de Lancy.

Et si on veut avoir une chance d'être entendu et d'une voix forte quand il s'agira de donner notre préavis sur le PDCant, il faudra vraiment que la qualité des arguments et des travaux qui seront faits le 31 mai, soit pertinente et forte et que le soutien qui en découlera en plénière le 22 juin montre la détermination des autorités lancéennes à ne pas se faire marcher dessus par le Canton.

Pour ceux qui se sont penchés sur les projets qui sont prévus, je crois savoir que les Lancéens et certaines associations de quartier ou certains secteurs directement visés par ces modifications

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

de zones sont particulièrement attentifs parce qu'il y a de vraies inquiétudes. Et le changement des zones du quartier de Pré-Monnard où des Lancéens sont en train de transformer des villas, voire de les racheter et de les rénover, montre bien l'importance de ce sujet.

Je terminerais en disant que finalement par cohérence avec ce que je viens de vous dire, il faut avoir l'appui de tous, il a donc été décidé de ne pas présenter cette résolution ce soir.

M. VINCENT : M. CLEMENCE et M. AESCHBACHER, votre retard étant en lien avec ce sujet, voulez-vous ajouter quelque chose ? Ce n'est pas le cas, nous passons au point suivant.

b) Léman Express – Dénomination des espaces publics (quartiers Pont-Rouge et Bachet)
=====

M. HAAS présente le sujet : M. BONFANTI introduit le sujet en indiquant que le Conseil d'Etat a demandé à la commune de Lancy de se déterminer sur la dénomination des espaces publics dans les périmètres de Lancy Pont-Rouge et de Chapelle-Gui.

Il fait également mention du règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments.

Ensuite, un bref historique des lieux et des personnalités concernées par ses appellations est établi, et des explications complémentaires, tant techniques qu'administratives sont fournies pour expliquer les choix opérés.

Pour le secteur de la gare du Pont-Rouge, il y a une nouvelle dénomination qui par souci de cohérence avec ce quartier sera l'esplanade du Pont-Rouge, ainsi que la place du Pont-Rouge.

Il y a surtout deux vraies modifications, à savoir un nouveau chemin qui s'appelle le chemin des Mérinos, qui remplace la dénomination du chemin de l'Adret, qui avait été supprimé par un arrêté du Conseil d'Etat. Pourquoi cette proposition des Mérinos ? Vous savez tous que le mérinos est une espèce de mouton qui vient d'Espagne qui produit une laine de grande qualité, mais surtout le personnage historique lancéen qui était une figure emblématique qui a importé ces moutons et qui les a fait pâturer dans ce secteur à l'époque, c'est M. Charles Pictet de Rochemont, dont la dernière demeure est celle que nous occupons ce soir. Et par rapport à l'hommage qui voulait lui être rendu et aux différents domaines dans lequel il s'est investi, il est proposé d'appeler ce chemin « chemin des Mérinos ».

La deuxième appellation concerne la promenade des Crêtes. Il est apparu notamment que les services d'intervention et de secours (SIS), comme il peut y avoir des confusions sur les dénominations des lieux, nous indique que cela peut créer un danger. Or, il se trouve qu'une promenade des Crêtes existe à Aire-la-Ville, ce n'est pas à côté, mais quand les véhicules doivent partir en intervention il y a un risque. La proposition est aussi de renommer cette promenade « promenade Nicolas Bouvier », autre personnage emblématique de Lancy. Nicolas Bouvier est né en 1929, journaliste, écrivain et grand voyageur que tout le monde connaît probablement. L'idée de reprendre son nom pour baptiser une promenade fait le lien avec son côté grand voyageur.

Pour le secteur de la gare de Lancy-Bachet, on a une proposition d'avoir dans la partie haute de l'emplacement la place de Bachet-de-Pesay, le parvis de la gare reprend le nom de l'avenue Eugène-Lance et enfin le chemin du Gui qui remplace le chemin de la Chapelle pour la même raison que la promenade des Crêtes, le SIS, pour éviter la confusion car il existe déjà une route de la Chapelle, a demandé de rebaptiser ce chemin.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

A ce stade de la procédure et pour répondre à la question d'un commissaire, le Conseiller administratif précise que le Conseil d'Etat a validé officieusement les propositions. La commission de la nomenclature doit notamment encore se prononcer sur certains points.

c) **Présentation de la « Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée : 100 mesures pour pacifier Genève (H1 21 LMCE) » - Impact pour la commune de Lancy**

M. HAAS présente le sujet : il est rappelé que cette loi a été acceptée en juin 2016 par 68% de la population genevoise. Cette loi est désormais déclinée sur un ensemble de mesures, le but est de présenter les principales qui touchent notre commune.

Elles sont résumées comme suit, étant précisé que toutes ces mesures peuvent être consultées via internet :

- La notion de centre urbain, avec deux zones pour Lancy, le secteur des Esserts et celui des Palettes. Ces centres urbains sont régis par des nomenclatures et des règlements spécifiques.
- Une mesure générique qui concerne le fonctionnement des carrefours à feux, qui permet la fluidité du trafic. Des études sont en cours, notamment dans la descente du pont de Lancy.
- Ce dernier fait également l'objet d'une mesure déjà en vigueur, soit la pose de potelets sur le pont de Lancy pour permettre plus de fluidité pour les bus. A terme, des enseignements en seront tirés et la deuxième phase sera une étude pour l'élargissement du pont avec une perspective de réalisation en 2021.
- Réaménagement de la route du Pont-Butin avec une étude pour la création d'une voie de bus en site propre, avec déjà des zones réservées dans le secteur de l'Hôtel industriel.
- D'autres mesures, dans le domaine des pénétrantes multimodales par exemple, concernent la piste cyclable de la route de Chancy et des dérivations au niveau de l'avenue du Cimetière. Nous avons encore une mesure qui concerne la progression de la ligne 43 sur la route du Grand-Lancy.

Durant les échanges avec les commissaires, il est encore évoqué la problématique du traitement des Park and Ride et de leurs emplacements, et celle d'une meilleure prise en compte de la mobilité douce et de la continuité des secteurs de pistes cyclables.

Un autre thème est abordé, qui concerne le nombre et la typicité des places visiteurs dans les zones dénommées centres urbains.

Des négociations sont encore en cours avec l'Etat pour définir le caractère de certaines zones afin que Lancy ne soit pas péjorée par certaines décisions.

d) **Divers**

=====

M. HAAS présente le sujet : quelques précisions au sujet de l'état de la procédure sur les liaisons L1 et L2, toujours en cours, le fait que la procédure de refus de la modification de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

zone au Pont-Rouge a bien été reçue et enfin, une information pour préciser que le PLQ de Chapelle-Gui est encore au stade de l'enquête technique.

11) COMMISSION SOCIALE – Séance du 4 mai 2017 – Rapporteur : Mme Céline ROSSELET

a) Présentation du Village du soir

=====

Mme ROSSELET présente le sujet : M. DE TASSIGNY, collaborateur du village du soir, rappelle en préambule que le site est voué à démolition à l'horizon 2022, dans le cadre du PAV. Le Village du soir a un accord préférentiel avec la régie HIAG Immobilier pour occuper les lieux pendant cinq ans, afin de valoriser la phase de transition avant la démolition et la réalisation des projets futurs.

Le Village a ouvert fin octobre 2016. L'équipe à l'origine du projet vient du domaine de la communication et de l'événementiel.

Le Village, c'est 2'500 m2 au total, 1'500 m2 intérieurs, trois salles/trois univers (l'Epicerie, la Carrosserie et la Distillerie réservée aux plus de 30 ans), une place, deux ruelles et une impasse. Le Village a pour vocation de présenter une offre culturelle riche et d'être un lieu ouvert à toutes initiatives. Son message est le suivant : pour une culture à vivre et construire ensemble. Il est donc sur tous types d'événements : expositions d'artistes, événements artistiques, associations de quartier, ateliers de danse, projections.

Le Village a pour ambition de faire 400'000 entrées à l'année. Il compte 20 salariés fixes ; l'effectif sécurité varie selon les soirées. La moyenne d'âge du public est de 30 ans.

Le premier bilan est très positif : 250'000 personnes au bout de sept mois, une moyenne de 1'500 personnes accueillies les jeudis soirs, 2'500 personnes les vendredis et samedis soirs. En très peu de temps, une communauté de 25'000 followers sur la page Facebook du Village a été constituée.

M. DE TASSIGNY évoque la programmation. Trois cents DJ sont déjà passés au Village, en sept mois ; nuits du street art lors desquelles des artistes sont venus réaliser en live des fresques sur les murs ; le Night market, le Sneaker market & hip-hop a été lancé ; au mois de mars, c'est In the kitchen qui a été mis sur pied. Pour faire venir dans la zone industrielle le jeudi des gens après le travail, il fallait un concept fort. Une cuisine XXL a été créée sur 1'200 m2, où l'on trouve du vin, des tapas, des amis, des serveurs ambulants, de la musique. Le premier Marché du vin a été organisé, auquel ont participé 30 vignerons, dont des caves qui normalement ne participent pas à ce genre d'initiatives. Le premier Indian food festival a également été lancé.

Ces différents rendez-vous sont des rendez-vous réguliers, comme dans un vrai village où l'on retrouve les mêmes fêtes chaque année.

Rendez-vous à venir : thé dansant le dimanche en journée ; ciné brunch en famille ; un loto géant au profit des associations locales ; After-work = Art'work (vernissages d'expositions) ; Yoga detox lunch ; Ciné-mix festival; séances de cinéma en plein air, avec des casques audio ; formule antenne libre, conférences.

Par ailleurs, l'objectif est d'ouvrir une « école » au Village qui proposerait des cours ou des ateliers de danse, de musique, la semaine en journée, hors soirs d'exploitation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

Enfin, le Village souhaiterait s'ouvrir aux acteurs locaux – Antigél, Bâtie, etc.

M. DE TASSIGNY conclut sa présentation en soulignant que ce lieu accueille beaucoup d'initiatives. Mais il faut être honnête : si le public a été aussi nombreux, c'est parce qu'il ne se passe pas grand-chose à Genève en hiver. Cet été, le Village devra régaler avec l'offre culturelle estivale très riche à Genève. Le Village a été déclaré plus grand lieu festif de Romandie.

b) Divers

=====

Mme ROSSELET présente le sujet : pas de divers.

12) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. CLEMENCE : dans le dernier numéro du Lancéen, se trouvait une petite annonce invitant les gens à appeler pour des cours de français et s'inscrire à ces cours par téléphone uniquement.

Cela m'a interpellé car je me suis demandé à quel point les gens qui ne parlent pas français peuvent faire la démarche de téléphoner pour s'inscrire, d'une part par crainte de ne pas être compris, mais aussi parce que la démarche d'appeler est une démarche un peu plus difficile que se rendre sur les lieux mêmes, par exemple à l'accueil de la Mairie. Ne pourrait-on pas voir pour ouvrir un autre mode d'inscription ?

M. REOLON : j'ai été interpellé par des voisins car au chemin des Fraisiers, entre le numéro 21 et 17, il y a plein de panneaux de stationnement interdit. Ils se demandent pourquoi. Ce sera à partir du 31 mai. Est-ce qu'il y a une manifestation prévue ou est-ce que c'est pour un marquage de zone ?

M. RENEVEY : il s'agit effectivement du départ et de l'arrivée du Tour du canton. C'est une manifestation qui a lieu chaque année dans différents endroits. Cette année, elle se déroulera aux Fraisiers. Le point de départ est au terrain des Fraisiers. C'est une course entre 5 et 7 km et retour sur place. On attend beaucoup de participants, il y a pas mal de services qui sont mobilisés pour cette course qui remporte en général un grand succès. C'est la raison pour laquelle ce matériel est en train d'être mis en place.

13) ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. VINCENT : je vous rappelle que la présidence, cette année, va aux PDC, la vice-présidence aux Verts, la fonction de secrétaire au parti Socialiste et les membres MCG et PLR. J'attends vos propositions.

Mme MARMY : le groupe démocrate-chrétien propose Nathalie VERGAIN au poste de Présidente.

Proposition acceptée par acclamation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

M. MATHIEU : les Verts proposent Olga VILLARRUBIA comme vice-Présidente du Conseil municipal.

Proposition acceptée par acclamation.

M. FONTAINE : M. FLURY maintient son poste au Bureau.

Proposition acceptée par acclamation.

M. MAUGUÉ : le groupe Socialiste propose Mme Céline ROSSELET à la fonction de Secrétaire.

Proposition acceptée par acclamation.

M. PAGE : pour le PLR, ce sera M. AESCHBACHER, comme membre.

Proposition acceptée par acclamation.

14) MESSAGE DU PRESIDENT SORTANT

M. VINCENT : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, voici déjà une année que vous m'avez accordé votre confiance pour présider ce Conseil municipal.

Déjà une année ! Rassurez-vous, je ne vais pas vous faire un grand laïus sur le temps qui passe trop vite, mais oui, cette année de présidence s'achève déjà.

Il est donc temps de faire mon propre bilan. Je ne prendrai pas le risque de le laisser faire par d'autres personnes, je vais le faire moi-même.

Ma première constatation est que : ça y est ! je me sens définitivement à l'aise et il est déjà le temps de partir et de laisser ma place – je souhaite bonne chance d'ailleurs à la suivante.

Ma deuxième constatation, c'est qu'après un premier Conseil municipal de juin 2016 qui m'avait réservé bien des surprises pour ceux qui s'en rappellent. Il est vrai que pour une première, c'était une première assez complexe, j'ai le sentiment que les suivants ont été plutôt de bonne qualité et nous en sommes tous les artisans, vous comme moi, et je vous en remercie. Je remercie d'ailleurs aussi tous les rapporteurs qui dépassaient régulièrement le temps qui leur était imparti – je ne regarde personne, M. REOLON, ne me regardez pas comme cela !

Quelques regrets aussi : le Président du Conseil municipal reçoit de nombreuses invitations et sollicitations de la part des associations lancéennes et malheureusement, victime de mon emploi du temps, je n'ai pas pu répondre aussi souvent que je l'aurais souhaité et cela je le regrette vivement puisqu'on dit toujours en automne « j'irai au printemps » et le printemps arrive et on n'y arrive pas et finalement c'est vrai qu'il y a plein de projets qu'on n'arrive malheureusement pas à aboutir et là je mets en garde Mme VERGAIN pour dès le début attaquer ces associations.

La Ville de Lancy navigue depuis des années par beau temps, chaque année apportait presque sans surprise des bonis financiers nous permettant de répondre aux besoins et envies de chacun. Malheureusement, force est de constater que le climat est en train de changer et que

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

la météo des prochaines années tend plutôt vers l'orage. Des choix et des compromis financiers seront à faire par tous. Je souhaite que le climat de travail restera, lui, tel qu'il a été jusqu'à présent, à savoir serein et constructif.

Pour terminer, laissez-moi encore remercier notre Secrétaire générale, Mme Odile DE GARRINI, et notre secrétaire, Mme Erika CRISAFULLI, pour leurs conseils et leur soutien. Je remercie aussi M. LORENZINI, notre Maire pendant encore quelques jours, ainsi que M. RENEVEY et M. BONFANTI, Conseillers administratifs. Je remercie encore les chefs de service et les employés de la commune et finalement je remercie ma famille pour me pardonner toutes mes absences liées à cet engagement politique.

Je rentre dans les rangs et souhaite à mon successeur de prendre autant de plaisir que j'en ai pris.

Vive la Suisse et sa démocratie ! Vive Genève, malgré ses Genferei ! Et vive Lancy, qu'il soit grand ou petit !

L'assemblée applaudit.

La séance est levée à 21h40

La vice-Présidente :

Bénédicte MARMY

Le Président :

Cédric VINCENT

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 18 mai 2017

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.